



## Communiqué de presse

Paris, 05 décembre 2018

# ADAMANT : Lancement le 7 décembre d'une nouvelle plateforme d'archivage numérique pour les Archives nationales

La première version de la nouvelle plateforme d'archivage numérique ADAMANT est lancée vendredi 7 décembre 2018 à l'occasion de l'ouverture du premier hackathon des Archives nationales sur le thème « Archives et citoyenneté ».

### **ADAMANT : un logiciel d'archivage numérique adapté aux enjeux archivistiques actuels et futurs**

Face à la transformation numérique de l'Etat et à la dématérialisation massive des procédures administratives, le ministère de la Culture a développé une plateforme d'archivage numérique adaptée à la hauteur des enjeux.

Lancé en 2015, le projet ADAMANT (Administration Des Archives et de leurs Métadonnées aux Archives nationales dans le Temps) a ainsi été créé et piloté par les Archives nationales, service à compétence nationale du ministère de la Culture, et la Sous-Direction des systèmes d'information (SDSI) du ministère de la Culture. ADAMANT permet ainsi de mieux assurer la continuité du service public en garantissant la conservation sécurisée dans le temps et l'accès aux données numériques versées par les administrations centrales et les opérateurs de l'État.

Les Archives nationales conservent actuellement un patrimoine de plus de 200 millions de fichiers numériques, qui vient enrichir le trésor national que constituent les 350 kilomètres d'archives papier. ADAMANT donne une nouvelle ambition aux Archives nationales : celle de favoriser la diffusion des contenus archivés, dans une logique de données ouvertes (open data).

### **VITAM : un programme interministériel pour les archives**

ADAMANT s'inscrit dans le programme VITAM (Valeurs immatérielles transmises aux archives pour mémoire), porté par les trois ministères responsables de la conservation des archives de l'État (le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, le ministère des Armées et le ministère de la Culture), pour la pérennisation et la diffusion des données numériques de l'Etat.

Le programme interministériel VITAM est co-piloté par le délégué interministériel aux archives, qui est le directeur général des patrimoines du ministère de la Culture, et le directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat.

VITAM vise à proposer un socle d'archivage numérique fiable et sécurisé, commun à toutes les administrations, en s'appuyant sur trois objectifs : la réalisation d'un logiciel libre d'archivage numérique, la mise en place de plateformes d'archivage utilisant la solution logicielle VITAM dans chacun des trois ministères (ADAMANT pour le ministère de la Culture), et la diffusion et la réutilisation la plus large possible des données archivées.

ADAMANT est le premier projet à voir le jour dans le cadre du programme interministériel VITAM.

**Contact**

Ministère de la Culture  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse : 01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)  
@MinistereCC